

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE
AU COMPLEXE
OMNISPORTS
AU QUARTZ
DANS VOTRE BOITE
AUX LETTRES
(pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry
81990 LE SEQUESTRE
mairie@lesequestre.fr

05.63.54.40.13

Astreinte Services

Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Facebook :

@LeSequestreMairie

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,
Jeudi : 8h30-12h00
et 13h30-18h00
Vendredi : 8h30-12h00
Mercredi matin et
Vendredi après-midi
sur RDV



ÉDITO : GESTION DE CE SECOND ÉPISODE DE CONFINEMENT

Nous vivons des temps très particuliers.

Je rencontre des habitants, des associations et des entreprises déconcertés, parfois en colère au moment d'appréhender cette période.

Il se dégage deux tendances très contradictoires.

Il y a les tenants d'une stricte restriction de toute activité, et ceux qui n'en souhaitent aucune.

Une municipalité se doit de contribuer au meilleur traitement de la crise : ne pas prendre de décisions qui l'aggraverait et être au plus près de ceux qui ont des difficultés.

La municipalité s'est donc concentrée sur ces deux axes pour intervenir au mieux sur les questions suivantes :

L'obligation de porter des masques à l'école pour les enfants dès 6 ans.

Nous avons appris cette obligation un vendredi pour le lundi. Nous nous sommes mis en recherche de masques à usage unique taille enfant pour pouvoir dépanner, dès la reprise de l'école, ceux qui viendraient sans protection.

Le mercredi, nous avons distribué un masque en tissu à chacun et nous attendons le reste de la commande pour en donner un second à chaque élève.

L'ouverture des salles municipales : la stricte application des directives préfectorales.

En tant qu' élu, je souhaiterais par-dessus tout que le plus grand nombre d'activités associatives aient lieu. La vie associative est le fondement de toute vie communale. Je rends hommage aux dirigeants des associations tellement leur fonction est difficile en ce moment.

En tant que maire, je me dois de penser à leur sécurité. Pour que chaque dirigeant soit protégé, la mairie fait en sorte de donner les informations les plus précises possibles au regard des instructions que le Préfecture nous fait parvenir.

L'ouverture des commerces.

Les décisions prises par l'Etat en matière d'ouverture des commerces posent beaucoup de questions.

Qu'est-ce qu'un produit essentiel ? Comment déterminer l'entreprise qui peut ouvrir et celle qui ne peut pas ? Comment ne pas installer une concurrence déloyale entre commerces de proximité et plateformes de vente en ligne ?

Sur ce point, le laxisme et l'impuissance de l'Etat face à ces sociétés (les GAFA), dont tout le monde

sait qu'elles trichent et détournent des parts incroyables de nos ressources fiscales, sont effarants. Enfin comment expliquer à un commerçant qui reçoit quelques clients dans des conditions sanitaires renforcées qu'il ferait prendre plus de risques qu'un magasin alimentaire rempli de monde ?

Après avoir échangé avec des collègues élus, avec des commerçants, après avoir écouté les différentes déclarations ministérielles, après avoir lu ce que plusieurs préfets avaient déjà écrit quant aux sanctions qui pourraient être prises à l'encontre des commerçants qui ouvriraient en contrevenant au décret gouvernemental, j'ai pris la décision de ne pas prendre d'arrêté municipal.

Si dans un premier mouvement, en raison de la concurrence injustifiable offerte à la vente en ligne, j'étais tenté de prendre un arrêté en ce sens, je sais qu'il serait illégal. La Préfecture l'assignerait devant le tribunal administratif et il serait cassé.

Deuxièmement, en prenant un tel arrêté, je ferais courir des risques aux commerçants. En effet, plusieurs préfets ont d'ores et déjà indiqué que les entreprises qui ouvriraient malgré l'interdiction ne recevraient pas d'aides de l'Etat. On ne peut pas faire courir un tel risque à un moment où l'on ne sait pas de quoi les entreprises vont avoir besoin.

Ensuite, qu'advierait-il de la responsabilité du chef d'entreprise si un de ses employés tombait malade de la COVID pendant ce temps ? Celui-ci pourrait se retourner contre son employeur.

Au final, il y a la question sanitaire. Un maire n'a pas la compétence pour dicter ce qui est bon ou pas en matière de lutte contre un virus.

Si les décisions nationales ne sont assurément pas satisfaisantes, en régime démocratique, nous nous devons de les suivre.

Le Maire, Gérard POUJADE



> **La mairie reste ouverte** pendant ce second confinement.

> Pour les personnes qui ne disposeraient pas d'**attestations dérogatoires de sortie**, vous pouvez en faire la demande auprès du secrétariat.

> **Le Centre Communal d'Action Sociale** reste à votre disposition en cas de difficultés.

VIE MUNICIPALE

BRIGITTE VEDEL A PRIS SA RETRAITE

Le vendredi 16 octobre, lors d'une petite réception en mairie en comité restreint (crise sanitaire oblige), la municipalité a souhaité une bonne retraite à Brigitte Vedel, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles à l'École Marie-Louise Puech-Milhaud depuis 1986, année d'ouverture des locaux actuels*.

Monsieur le Maire et ses collègues lui ont exprimé leur reconnaissance pour son professionnalisme, sa gentillesse, son souci de l'autre et son esprit d'équipe sans faille. Bonne continuation vers une vie plus personnelle remplie de joie.

Cette soirée fut également l'occasion de dire au revoir à Céline Clergue, directrice de l'Ecole depuis 18 ans. Madame Clergue a exprimé le plaisir d'avoir travaillé en grande cohésion avec ses collègues, avec les professionnels du centre de Loisirs et la mairie.

Occasion également de souhaiter la bienvenue à Maëlys Hauer, nommée directrice depuis la rentrée scolaire.

**L'école du Séquestre et la mairie se situaient sur le bord de la route de Toulouse jusqu'en 1986.*



MODIFICATION DES MODALITÉS DE COLLECTE À PARTIR DE JANVIER 2021



La Communauté d'agglomération de l'albigeois **modifie les règles de collecte sur la commune à partir du 4 janvier 2021** : les emballages et papiers recyclables devront être déposés dans un container jaune qui sera collecté toutes les deux semaines.

A compter de cette date, il faudra donc sortir :

- les ordures ménagères non recyclables dans le bac gris, les lundis,

- et les déchets recyclables dans le bac jaune, les vendredis des semaines paires.

Un bac roulant individuel à couvercle jaune va donc vous être distribué à domicile à partir de ce mois de novembre. Attention : son utilisation ne commencera qu'à compter de janvier 2021.

Finis les caissettes et les sacs, plus fastidieux à manipuler pour les ripeurs. L'agglomération a décidé d'uniformiser les contenants sur les différentes communes de l'agglomération avec 3 phases de mise en place : janvier 2021, juillet 2021 et janvier 2022 selon les lieux de résidence.

Notre commune est concernée dès la première phase, aux côtés des communes de Carlus, Castelnau-de-Lévis, Dénat, Labastide-Dénat (Puygouzon), Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Rouffiac, Saliès et Terssac, ainsi que de certains quartiers d'Albi (La Mouline-Le Gô, La Renaudié et Les zones industrielles et commerciales).

BRÈVES DU SÉQUESTRE

Mois sans Tabac



Cette année, ce challenge se déroule au milieu d'une période particulièrement anxiogène. Pour soutenir toutes les personnes qui souhaitent malgré tout se lancer, le groupe Facebook d'entraide «Les Occitans @MoisSansTabac» est là pour motiver tous les participants.

Recensement de la population

Le recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans, se déroulera sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021. Des informations plus précises vous seront données dans le journal de décembre.



Appel à la prudence

Si une personne se présente à votre domicile pour vous vendre des masques au profit d'une association caritative, ne pas ouvrir : c'est une arnaque ! Des personnes âgées se sont déjà faites escroquer sur l'albigeois. Ce message est à diffuser autour de vous et surtout auprès des personnes âgées de votre voisinage.



VIE ECONOMIQUE

DU NOUVEAU DU CÔTÉ DES AUTO-ENTREPRENEURS

Depuis début octobre, Sophie BARBARAY, a décidé de se lancer dans la création de bijoux fantaisie, d'accessoires textiles divers (sacs à main, torchons cuisine, serviettes...), savonnets dans le cadre de sa micro-entreprise.

Dans ce secteur d'activité de création artisanale, les articles sont faits mains. Ce seront certainement de jolis cadeaux appréciables pour tous, à l'approche des fêtes de fin d'année.

Vous pouvez, d'ores et déjà, la contacter

au 07.88.57.59.10 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Mail : laperleensoie@yahoo.com

La municipalité se félicite de cette énergie entrepreneuriale locale et souhaite la réussite à cette nouvelle micro-entreprise séquestroise.



OCCAZ'STORE : LE VIDE-GRENIER PERMANENT



Ce local commercial, situé entre Mr Bricolage et Laines et Tissus, est un vide-grenier permanent destiné aux particuliers qui souhaitent déposer divers objets pour la vente ; c'est un concept venu d'Europe du Nord qui consiste à

privilégier les achats d'occasion pour le réemploi et à changer notre manière de consommer.

Ouvert depuis septembre 2020, c'est le quatrième magasin en Occitanie après Saint-Alban (31), Portet-sur-Garonne (31) et Castres (81). A noter : ce commerce est actuellement fermé au public du fait du confinement.

Responsable : Christophe PACOTTE

Tél. : 05.63.80.03.46

Mail : albi@occaz-store.fr

Horaires : du lundi au samedi de 10h00 à 19h00.

Adresse : 6 Allée du Commerce, 81990 Le Séquestre

MONDIAL BOX : UN SERVICE UTILE POUR TOUS

L'ouverture récente de MONDIAL BOX au Séquestre permet aux divers clients de bénéficier de la meilleure solution de self-stockage pour ranger du matériel, des équipements, des véhicules... (grande variété de boxes loués de 3 à 28 m²).

Que vous soyez un professionnel, un particulier ou une association, ce garde meuble sécurisé vous accueille 24h sur 24 et 7 jours sur 7, au 3 rue Mélaudie à la Baute.

Tél. : 06.21.99.32.70

Responsable : Sébastien TARDIEU

Mail : albi@mondialbox.com



PLATEFORME EN LIGNE : ACHAT TARN



La liste des secteurs d'activités autorisés à ouvrir depuis le 30 octobre

conformément à la loi est consultable sur le site de la Mairie.

Toutefois, les commerces qui ne sont pas autorisés à ouvrir peuvent mettre en place un service de vente à emporter (drive) ou de clic&collect.

En cette période de confinement difficile pour les commerçants et artisans, une plateforme en ligne "ACHAT TARN" a été

lancée grâce à un partenariat entre la CCI du Tarn, la Chambre des Métiers et le Conseil Départemental du Tarn ; l'objectif est de les accompagner dans la mise en ligne de leurs produits ou services.

Cette réponse solidaire des organismes consulaires et des collectivités locales va dans le bon sens car elle favorise l'activité commerciale des entreprises locales.

Contact : www.achat-tarn.com (adhésion gratuite les quatre premiers mois).

VIE ASSOCIATIVE

ESPACE JEUNESSE



originales très appréciées des enfants : plusieurs vidéos (à voir sur le site facebook de l'association <https://fr-fr.facebook.com/asso.espacejeunesse/>), le familybus, l'accueil d'intervenants à défaut de sorties (ferme, danse, capoiera, sensibilisation à l'Anglais...) ou plus récemment des activités sportives entre 12 et 14h dans le cadre du 2ème confinement.

Que ce soit pour les temps « périscolaires » (matin/midi/soir) ou les mercredis, mais aussi pendant les vacances scolaires, l'association « Espace Jeunesse » accueille les enfants (de la maternelle au collège) dans le respect du rythme de chacun et leur donne accès à de nombreuses activités.

On peut citer la découverte des sports, les ateliers du mercredi, les camps pendant les vacances d'été, l'aide aux devoirs, le Séqu'à pied, le fruit au goûter, les chantiers loisirs jeunes, les soirées « ados »...

Ainsi, à travers les différents temps de loisirs, une équipe de salariés compétente et souriante accompagne, toujours dans la bienveillance, les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, de la vie en collectivité en favorisant la joie de partager, la tolérance, le respect, l'entraide et la responsabilisation.

Tout cela est mis en musique par Katia Arnold, dynamique directrice, qui se démène pour le bien-être, l'épanouissement et le sourire de chaque enfant.

Cela est d'autant plus vrai depuis le début de la crise sanitaire où l'association a su s'adapter et a mené différentes actions

L'association, c'est aussi une équipe de bénévoles (essentiellement de parents) qui lors de la dernière assemblée générale (3 octobre 2020) a rappelé, à travers des échanges très riches, les raisons de son implication dans cette association : plaisir à soutenir et aider dans les décisions du quotidien l'association avec laquelle ils partagent complètement les valeurs (enfant au cœur des projets, bienveillance, respect de soi et des autres, accès aux loisirs possible pour tous, autonomie,...).

Si vous souhaitez contribuer à cette association n'hésitez pas à prendre contact avec eux : 05.63.54.38.64 ou centre.espacejeunesse@gmail.com

Un partenariat entre Espace Jeunesse et le CCAS du Séquestre est prévu à partir de janvier 2021.

L'association mettra à disposition du CCAS son minibus et un chauffeur afin de permettre aux seniors isolés d'aller faire leurs courses chaque lundi matin.

Le projet est en cours d'élaboration. Les personnes concernées recevront un courrier postal et un article expliquera la procédure dans un prochain journal.

ANCIENS COMBATTANTS

Comme pour le 8 mai, la cérémonie du 11 novembre 2020 s'est déroulée en comité restreint en raison des contraintes sanitaires.

Le Maire, Gérard Poujade, et l'élue en charge du Protocole militaire, Jean-Pierre Toran, accompagnés d'Albert Candas, le président des Anciens Combattants du Séquestre, et de Roger Molinier, porte-drapeau, ont déposé une gerbe et procédé à une minute de recueillement, après la lecture des messages de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et de la Ministre des Armées, devant le monument aux morts de la commune.

La matinée s'est terminée devant l'Eglise de Fonlabour où une seconde gerbe a été déposée.

